

Réforme territoriale

CTM

29 janvier 2015



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ
www.territoires.gouv.fr

La fusion des régions



- Loi sur les périmètres des régions et le calendrier électoral : publiée le 17 janvier 2015
- Des questions à venir :
 - Noms
 - Chefs-lieux
 - Provisoire : décembre 2015
 - Définitif : 1^{er} octobre 2016
 - Cas particulier : Strasbourg
 - Organisation des Conseils régionaux
 - Hôtel de Région
 - Lieux des réunions
 - Implantations
- Elections régionales : décembre 2015
- Première réunion du Conseil régional : 4 janvier 2016
- Evolution des compétences : loi NOTR

Bourgogne – Franche-Comté

- Lettre du Premier ministre : 13 novembre 2014
- Travail de préfiguration :
 - Proposer et analyser des scénarios d'organisation : lisibilité, mise en oeuvre des politiques, RH, budgétaire
 - Période transitoire : chemin pour conduire le changement
 - Importance du volet RH
- Point d'étape fin février 2015 : éclairer sur les orientations à prendre.
- Equipe projet auprès des préfets de région
- Travail par binôme de DR

Gouvernance interministérielle niveau national

- Un haut fonctionnaire rattaché au SGG *→ décret venant de paraître.*
- Une équipe de pilotage interministériel associant les ministères concernés
- Mise à disposition de consultants externes si besoin
- Mise en place : fin janvier

Gouvernance interministérielle niveau local

- Dans les 7 futures régions :
 - Nomination des préfets de région préfigurateurs et des chefs de service régionaux préfigurateurs : début avril
 - Un directeur de projet, haut fonctionnaire, auprès du préfet préfigurateur
- Dans toutes les régions : diagnostic territorial
 - Périmètre inchangé : propositions d'évolution de l'organisation et du fonctionnement des services
 - Fusion de régions : avant-projet d'organisation, préconisations de calendrier et de méthode
 - Échéance : été 2015
- 2^e semestre 2015 : projet de réforme des services de l'Etat en région
- Début 2016 : schéma cible à 3 à 5 ans.

Dans les DREAL

- Echanges démarrent progressivement, en fonction des contextes locaux.
- Ex : Codir conjoint, partager sur les enjeux du territoire à grande échelle, échanger sur les organisations en place, les modes de faire, etc.
- S'inscrit dans le calendrier interministériel et le pilotage préfectoral
- Réunions bimestrielles avec les 16 DREAL concernés

Quelques orientations de base (1)

- Une discussion s'engage en interministériel sur les contreparties sociales
- Un dispositif spécifique de concertation avec les organisations syndicales sera mis en place au niveau national et au niveau local
- Prioritairement les mouvements de personnel se feront au rythme de la vie normale (mobilités, départs en retraite) sur la base du volontariat
- La structure cible à 3/5 ans des futures DREAL ne sera pas le regroupement de tout le monde sur la nouvelle capitale régionale
- Il y aura des antennes dans les anciennes capitales régionales
- On ne multipliera pas le nombre de services. Les préfigurateurs et leurs équipes devront réfléchir aux modes d'organisation appropriés

Quelques orientations de base (2)

- Des dispositifs détaillés d'accompagnement seront présentés et discutés en fonction des travaux de préfiguration
- Un dispositif de prépositionnement et d'accompagnement individualisé sera proposé aux agents dans chaque DREAL fusionnée
- La priorité sera accordée aux agents dont le poste est modifié ou supprimé
- Les rémunérations seront maintenues
- Les dispositifs d'accompagnement indemnitaires seront mobilisés

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

www.territoires.gouv.fr

